

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2020

COMPTE- RENDU PRESSE

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 juin 2020 s'est réuni en séance publique salle Saint Cloud sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Etaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCO, Céline SAVARY, Lionel LE BERRE, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Antoine LEGOUBEY, Agnès VALÈRE, Anne-Marie SAINT, Liliane FRERET, Martine AUDRAIN, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jonathan WAGNER présent à partir de la question n° 7, Christiane VULVERT, Jeannine LECHEVALLIER procuration à Christiane VULVERT, Hervé de VANSSAY, Anne LE GRAND procuration à Hervé de VANSSAY jusqu'à la question n° 12 incluse.

Etait absent : Jacky VENGEONS

Monsieur Éric LALANDE est désigné secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 23 mai 2020

Adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 2 juin 2020

Adopté à l'unanimité.

Attribution du marché de travaux d'aménagement des abords de l'allée des rôtisseurs

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres à la concurrence pour la passation d'un marché de travaux d'aménagement des abords de l'allée des rôtisseurs a été organisé.

Ces travaux consistent à la création d'un fossé en béton facilitant son nettoyage, reculé à certains endroits pour obtenir une surface de stationnement suffisamment large pour les exposants de la foire.

Ce projet a été présenté par les membres de la Commission foire aux 80 exposants de la rue des rôtisseurs présents lors de la réunion du février 2020.

La présente consultation a été passée selon une procédure adaptée avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions des Articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique.

L'avis de publicité a été diffusé sur la plate-forme marchespublicsmanche le 28 avril 2020. Les diffusions presse ont eu lieu dans la MANCHE LIBRE et le OUEST FRANCE ;

La remise des offres a été fixée au 26 mai 2020 à 12h00 au plus tard. Il a été procédé le même jour, à l'ouverture des plis remis par les entreprises. La consultation comportait un lot unique.

L'analyse effectuée par le cabinet INFRA VRD, maître d'œuvre de l'opération a été présentée à la Commission d'appel d'offres réunie le 8 juin 2020 en fonction des critères suivants :

Prix des prestations	60 %
Valeur Technique des prestations	30 %
Délai	10 %

4 entreprises ont déposé une offre :

- EUROVIA PERIERS 50190 Périers
- OUEST TERRASSEMENT..... 50500 Saint-Hilaire-Petitville
- EIFFAGE route IDF / Centre Ouest..... 50620 Saint-Jean-de-Daye
- MASTELLOTTO..... 50120 Hainneville

Au vu des dossiers remis par les entreprises et les critères de jugement annoncés dans le règlement de consultation, la commission a retenu l'entreprise **EUROVIA - Périers** pour un montant total de 68 364.71 € HT et un délai d'exécution des travaux de 2 semaines.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de réaliser ces travaux avant la prochaine foire et sur le choix technique du fossé bétonné d'un point de vue environnemental. Ces travaux dont l'étude est en réflexion depuis plusieurs mois sont indispensables pour accueillir les exposants de la foire Sainte Croix et leur permettre de travailler dans de bonnes conditions sanitaires. Le choix de construire un caniveau béton a été motivé pour apporter la meilleure réponse environnementale possible : l'emprise du futur fossé sera réduite à un mètre et l'eau pluviale pourra s'infiltrer naturellement sur les côtés qui seront perméables.

Le conseil Municipal est invité à :

- Entériner la décision de la Commission d'appel d'offres ;
- Autoriser le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 17 voix pour et 4 abstentions (*Christiane VULVERT, Hervé de VANSSAY, Anne LEGRAND, Jeannine LECHEVALLIER*).

Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement des abords de l'allée des rôtisseurs

Suite à la délibération attribuant les travaux d'aménagement des abords de l'allée des rôtisseurs à l'entreprise EUROVIA PERIERS Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour ces travaux.

Elle précise que le plan prévisionnel de financement de ces travaux pourrait donc s'équilibrer comme suit :

Dépenses :

Travaux	68 364.71 € HT
Mission de coordination de sécurité et protection de la Santé SPS	780.00 € HT
Honoraires.....	5 550.00 € HT
Insertions, divers	326.82 € HT
TOTAL H.T.	75 021.53 € HT

Recettes :

Subvention DETR 20%.....	15 004.00 €
Autofinancement.....	60 017.53 €
TOTAL H.T.....	75 021.53 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la DETR ;
- Autoriser Madame la Maire à signer les demandes de subvention et toutes les pièces afférentes à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement de la Manche (FSL)

Madame la Maire présente au Conseil municipal une proposition d'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement de la Manche qui a vocation à permettre à des personnes en difficulté financière et/ou sociales d'accéder, de s'installer ou se maintenir de manière durable dans un logement locatif par l'octroi d'aides financières, de garantie et de mesures d'accompagnement social.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prolonger cet engagement de la commune déjà pris au cours des mandats précédents et précise que le montant de la cotisation est fixé à 0.70 € par habitant soit 1 598.80 € pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Décider de l'adhésion de la Commune de Lessay au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) pour la durée du mandat municipal en cours ;
- Autoriser Madame la Maire à régler chaque année la cotisation correspondante à la CAF de la Manche ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Madame la Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'adhésion au Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) qui favorise l'autonomie des jeunes de moins de 25 ans en les soutenant financièrement dans les moments difficiles de leur parcours. Ce fonds répond à des besoins individuels en matière de subsistance (difficulté de se nourrir de s'habiller, ...) et d'insertion professionnelle. Il finance également des actions collectives autour de la mobilité, l'insertion professionnelle mais aussi des projets innovants qui contribuent à l'équilibre social et professionnel des jeunes.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prolonger cet engagement de la commune déjà pris au cours des mandats précédents et précise que le montant de la cotisation est fixé à 0.23 € par habitant soit 525.32 € pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Décider de l'adhésion de la Commune de Lessay au Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) pour la durée du mandat municipal en cours ;
- Autoriser Madame la Maire à régler chaque année la cotisation correspondante à la Ligue de l'enseignement de Normandie ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Approbation de la convention pour la valorisation des frais d'utilisation des locaux CLSH – LESSAY

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis sa création, la Communauté de Communes Côtes Ouest Centre Manche assure la compétence de gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi.

Ces compétences relevaient jusqu'alors de la Commune qui en avait délégué la gestion à la Maison du Pays de Lessay. Cette dernière valorisait auprès de la CAF les coûts liés à l'occupation des locaux.

Cette compétence continue d'être déléguée à la Maison du Pays de Lessay et de se dérouler dans les locaux communaux qui accueillent également les activités péri-scolaires.

Suite aux travaux de la CLECT et notamment de son rapport 2018 qui a été validé par les Conseils Municipaux et le Conseil communautaire, il convient de faire supporter la charge des locaux liée à l'exercice de cette compétence à la communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, dans la mesure où elle va percevoir l'attribution de compensation pour le transfert de charge qui inclut cette valorisation.

Une convention prévoyant le reversement depuis l'année 2017 de 30% des charges d'énergie, télécommunication, entretien et assurances est établie.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame la Maire à signer :

- La convention qui prévoit un remboursement de 2 242.53 € au titre de l'année 2017, 18 76.59 € au titre de l'année 2018 et sur la base de 30 % des dépenses engagées citées ci-dessus pour les années 2019 et suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Demande de subvention exceptionnelle pour les Heures Musicales de l'Abbaye de Lessay

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours d'un entretien avec un représentant du bureau de l'association des Heures Musicales de l'Abbaye de Lessay, ce dernier lui a confirmé la possibilité d'organiser les neuf concerts prévus dans le cadre du Festival 2020 sous réserve de respecter des règles strictes de distanciation. Cela a pour conséquence de réduire très drastiquement le nombre de spectateurs. Il précise que le Conseil Régional Normandie et le Conseil Départemental de la Manche sont également sollicités pour apporter un soutien financier exceptionnel afin de compenser la perte de recette de la billetterie. Il sollicite également une aide financière complémentaire de 5 000 € aux 10 000 € attribués habituellement par la Commune de LESSAY au Festival.

La discussion qui s'ensuit porte sur le montant de la subvention exceptionnelle pouvant être attribué par la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à :

- D'attribuer à l'association Les Heures Musicales de l'Abbaye de Lessay une subvention de 12 000 € comprenant une aide exceptionnelle de 2000 € pour pallier la diminution des recettes en raison des conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Recrutement estival 2020 pour les Heures Musicales de l'Abbaye de Lessay

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison d'un surcroît de travail consécutif l'organisation du festival les heures Musicales de l'Abbaye de LESSAY à la saison estivale, il convient de faire appel à un agent contractuel, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour assurer un renfort pendant un mois, soit 151.67 h, réparties sur les mois de juin, juillet et août, congés annuels inclus.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Décider de faire appel à un agent non titulaire pendant un mois, soit 151.67 h, réparties éventuellement sur les mois de juin, juillet et août en fonction des besoins, congés annuels inclus ;
- Dire que la rémunération de l'agent non titulaire sera déterminée sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint administratif, constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- Autoriser Madame la Maire à signer les contrats et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.